

VILLE DE VETHEUIL
Délibération 2026-54

LE JEUDI VINGT-CINQ JUIN 2026 A DIX NEUF HEURES, LE CONSEIL MUNICIPAL, LEGALEMENT CONVOQUE, S'EST REUNI EN MAIRIE EN SEANCE PUBLIQUE SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME DOMINIQUE HERPIN-POULENAT, MAIRE.

PRESENTS : Mme Dominique HERPIN-POULENAT, M. Éric Guillaume, Mme Marie-Claude CHARLES, M. Thierry DUBOIS, Mme Aurore MAGOTTEAUX, M. Franck BRUYELLE, M. Philippe BEUGNON, M. Philippe CHEBOT, M. Romain PANCHER, Mme Léna RENAUD,

SECRETAIRE : M. Éric GUILLAUME

date d'affichage : 18/05/2026	nombre de conseillers :
	en exercice : 15
	présents : 10
	votants : 14
	Quorum : 8

EXCUSES ayant donné pouvoir

M. Didier DUFOURMANTEL à Mme Dominique HERPIN-POULENAT
Mme Annie DUFOURMANTEL à Mme Marie-Claude CHARLES
Mme Adeline CANIS à Éric GUILLAUME
Mme Alexandra VITRAC à M. Romain PANCHER

ABSENTE EXCUSEE :
Mme Dominique BARBIER-CINTRAT

SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT - RAPPORT 2025 DU DELEGATAIRE

En application de l'article 69 du contrat conclu avec la société SUEZ pour le service public d'assainissement, le délégataire doit produire chaque année un rapport annuel comportant un compte rendu technique et financier dont les principaux éléments sont résumés ci-dessous.

- Nombre de clients en assainissement collectif : 2024 : 286 ; 2025 : 282
- Volume d'eau assujéti : 2024 : 24.782 m3 ; 2025 : 21.394 m3
- Linéaire du réseau d'assainissement : 5,4 km (séparatif : 4924 ml ; unitaire : 475 ml)
- Poste de refoulement : 1
- Station de traitement des eaux usées : 1
- Prix du m3 (2024 : 3,047 € TTC ; 2025 : 3,21893 € TTC)
 - coût de l'abonnement (2025 : 12,22 € HT/an ; 2026 : 12,4 € HT/an)
 - prix facturé par SUEZ (2025 : 1,8319 € HT/m3 ; 2026 : 1,8606 € HT/m3)
 - redevance communale (2025 : 0,81 € HT/m3 ; 2026 : 0,82 € HT/m3)
 - prélèvement AESN (2025 : 0,0267 € HT/m3 ; 2026 : 0,1424 € HT/m3)
 - TVA (2025 : 0,277 € HT/m3 ; 2026 : 0,2926 € HT/m3)

Après avoir délibéré, le Conseil municipal prend acte du rapport 2025 concernant le service public d'assainissement établi par le délégataire, la société SUEZ.

Le Maire
Dominique HERPIN-POULENAT



La secrétaire de séance
Éric GUILLAUME

Envoyé le : 30/06/2026
Reçu en Préfecture de Cergy-Pontoise le :
Publié le : 30/06/2026
La présente délibération peut faire
l'objet d'un recours dans un délai
de deux mois devant le Tribunal Administratif
de Cergy-Pontoise à compter de sa publication.

RECEVÉ
le 30/06/2026